

Agora Corbèsienne

Collectif de Corbès

contact@corbes-infos.fr

Mardi 25 juin 2024 – Conseil municipal de Corbès : à la fin, il y eut les gendarmes.

Ce conseil municipal avait pour point essentiel de l'ordre du jour la délibération pour la création d'une commune nouvelle par fusion de Corbès et de Thoiras.

Avant que la séance ne s'ouvre, un habitant demande la parole. Elle lui est accordée après consultation de l'ensemble des conseillers municipaux.

Il est alors rappelé, à chacun des membres du conseil municipal, que ce projet de réorganisation de l'administration communale ne faisait pas partie de leur programme électoral et qu'ils n'avaient donc pas mandat pour le mettre en oeuvre. En tant qu'élus, ils représentent l'ensemble des électeurs, qu'ils aient ou non voté pour eux. Chacun d'entre eux est donc comptable de ce devoir moral. La défection au projet, de la commune de Sainte-Croix-de-Caderle, illustre comment ses conseillers municipaux ont su faire passer leurs convictions personnelles après la voix de leurs habitants exprimée dans une pétition. C'est un geste exemplaire de respect du pacte démocratique.

A Corbès, 60 % des habitants ont signé favorablement la demande de report du processus aux prochaines élections municipales après un travail impliquant les administrés sur un projet de territoire qui donne sens à l'éventuelle fusion.

A l'heure où nos démocraties libérales sont dénigrées dans certaines parties du monde, où, sur notre sol même, la défiance envers la représentation politique s'exprime par l'augmentation de l'abstentionnisme, où il y a désaffiliation d'une partie importante de la jeunesse par rapport aux enjeux démocratiques, nous aurions tort de considérer que le sort qui sera réservé à l'expression Démocratique dans notre petite commune est anecdotique.

Voilà donc ce qui va se jouer ce soir par vos votes. Saurez-vous entendre enfin ce que les corbésiens dans leur majorité vous demandent ?

A l'issue de cette interpellation, le conseil se penche sur l'ordre du jour sans aucun commentaires.

La délibération sur la création d'une commune nouvelle par fusion de Corbès, Sainte-Croix-de-Caderle et Thoiras est annulée à l'unanimité.

Celle concernant la création d'une commune nouvelle par fusion de Corbès et Thoiras s'y substitue avec l'aval du Préfet Mme le maire fait une lecture fastidieuse du cadre législatif et recycle pour ce nouveau territoire les mêmes éléments de langage qui ont accompagné le projet avorté de fusion des trois communes : économies d'échelle, ressources budgétaires plus importantes, amélioration des capacités à financer des projets, préservation de l'école de Thoiras... Elle précise que le nom de la nouvelle commune est Thoiras-Corbès et que sur le plan de la fiscalité, il n'y aura pas lissage des taux dans la mesure où ceux-ci sont quasi identiques.

Notons que dans le format précédent, si la concertation s'était limitée à donner son avis sur le nom envisagé et apporter des suggestions sur la charte fondatrice proposée, pour celui-ci, il n'y a pas eu ces pudeurs: on passe directement à la délibération. Au moins, n'aura-t-on pas voulu créer l'illusion que l'on a impliqué les habitants.

La délibération est adoptée par 8 voix pour et une contre. L'une des conseillères considérant que son abstention sur l'ancien projet ne signifiait pas clairement son opposition, en votant "contre", elle veut que sa position pour celui-ci soit plus explicite. Un autre, tout en déclarant être favorable à la fusion, regrette que la population n'ait pas été suffisamment impliquée tout au long du processus. Il aurait souhaité « plus de respect » pour celle-ci.

La séance est close.



Une discussion informelle s'engage entre les participants, où beaucoup de rancœurs de part et d'autre s'expriment. La première adjointe de Ste-Croix-de-Caderle, présente en observatrice à ce Conseil, tient à exprimer son regret d'avoir dû se retirer du projet précédent après le long travail d'élaboration de l'équipe municipale. Elle assure que les crucicaderliens ont été associés aux différentes étapes et regrette qu'une pétition « sortie soudainement de façon imprévisible » ait bouleversé l'agenda. Elle ne comprend pas pourquoi avant cette pétition l'opposition du village ne se soit pas exprimée directement auprès des élus.

Peut-être pourrait-on suggérer que si les habitants se sont exprimés à l'occasion de cette pétition, c'est que la forme de concertation adoptée par les élus n'était qu'illusoire.

Cependant, les élus de Ste-Croix ont respecté leur mandat. Ils sont bien les seuls !

Le ton des échanges a gagné peu à peu en vivacité, certains des conseillers se sont abstraits de la conversation.

Il ont gagné la sortie de la salle où deux gendarmes sont venus les rejoindre.

Questionnés sur les raisons de leur présence, ils ont dit qu'ils étaient là à cause du contexte tendu du moment (?), pour faire face à tout débordement éventuel. Mme le maire a protesté que ce n'était pas elle qui les avait appelé. Mais ils sont bien venus sur ordre.

Après la pose de caméra vidéo pour surveiller le chantier de construction de l'appendice à la salle du Micocoulier, il s'agit là d'une nouvelle initiative vexatoire qui n'honore pas l'équipe municipale.

On criminalise les corbésiens et toute tentative de questionner, sinon d'exprimer des réserves sur les projets de nos édiles !

Le calice aura été bu jusqu'à la lie !

